

Le jeudi 1^{er} octobre 2020, à 18h45, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

Etaient présents :

Manuel HERRERO, Catherine SOUZEAU, Bernard BLONDEL, Catherine BASILLE, Anne-Claire BERTRANDIE, Frédéric LEMAITRE, Nicolas PORET, Fabienne DELAUNAY, Dominique ROUSSELIN, Géraldine LEBLOND, Franck SPADACINI, Sophie MANDEVILLE.

Etaient absents/excusés :

Christophe LANGELLIER ayant donné pouvoir à Chantal COURCOT
Martine BESNIER

Désignation d'un secrétaire :

Sophie MANDEVILLE

Rappel de l'ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020

1. Personnel Communal – Recrutement suite à accroissement d'activité
2. Personnel Communal – Augmentation du nombre d'heure d'un contrat PEC
3. Finances – Facturation des frais scolaires 2019-2020 à Raffetot
4. Finances – Levée de prescription titre SDE de 2015
5. Finances – Décision modificative n°1
6. Finances – Adhésion au groupement de commande CSA « Protection Covid-19 »
7. Fiscalité – Fixation du Taux de la Taxe d'aménagement 2021
8. Agriculture/Bois/Chasse : Convention « droit de chasser »
9. Travaux – Atelier 9 rue de l'école

Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.
Aucune observation.

➔ **Approuvé à l'unanimité**

1. Personnel Communal – Recrutement suite à un accroissement d'activité

Les contraintes sanitaires liées à la COVID-19 imposent un protocole de nettoyage stricte des locaux, notamment à l'école. Par ailleurs, les groupes de classes ne devant pas être mélangés, la surveillance des enfants s'avère plus compliquée. L'équipe en place a besoin d'être renforcée pour mener à bien les tâches confiées.

Le conseil décide de recruter un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique, catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une période de 18 mois, à compter du 07/09/2020.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de nettoyage et de surveillance à temps non complet à hauteur de 28h hebdomadaires maximum.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353, indice majoré 329.

➔ **Voté à l'unanimité**

2. Personnel Communal – Augmentation du nombre d’heure d’un contrat PEC

Madame le Maire rappelle que le renouvellement d’un contrat PEC est intervenu le 26/08/2020 pour un temps de travail de 20h hebdomadaires.

Au regard du nombre croissant d’enfants inscrits à la garderie, il est nécessaire de renforcer le personnel de surveillance.

Le conseil décide à compter du 01/09/2020, d’augmenter de 4h hebdomadaire le contrat PEC signé initialement le 26/08/2019. Ainsi, la durée hebdomadaire de service de cet agent passe à 24/35^e

→ **Voté à l’unanimité**

3. Finances – Facturation des frais scolaires 2019-2020 à Raffetot

Madame Le Maire rappelle le dispositif mis en place dans le cadre de la convention signée avec la commune de Raffetot pour la facturation des dépenses scolaires et périscolaires des élèves Raffetotais.

Le calcul du coût d’un élève pour l’année scolaire 2019-2020 a été réalisé de manière à pouvoir arrêter le montant à facturer.

La proposition de facturation est basée sur les coûts réels supportés par la Commune de Nointot, et s’établit comme suit :

ECOLE - DEPENSES	
Eau	2 499
Electricité	7 579
Fuel - Gaz (sans le logement à partir de 2016)	6 605
Fournitures d'entretien	2 557
Fournitures administratives	284
Livres, disques, cassettes	1 287
Fournitures scolaires	7 539
Autres matières et fournitures	1 502
Locations mobilières	990
Entretien bâtiment	2 366
Entretien autres biens	266
Maintenance	4 964
Assurance	1 356
Fêtes et cérémonies	278
Tél. - Internet	1 601
Redevance pour service rendu (OM)	1 193
Personnel (salaires et charges)	133 276
Total dépenses école	176 140 €

ECOLE - RECETTES	
IJ	1 609
Rembst salaire contrat aidé	7 980
FCTVA	248
Remboursement assurance et divers	249
Total recettes écoles	10 085 €

Total dépenses - recettes	166 054
Nombre d'enfants	187
Coût par enfant	888 €

Nombre d'élèves Raffetot	50
Total Raffetot	44 400 €

Le conseil décide d'approuver les montants et d'autoriser Madame le Maire à facturer et émettre un titre de 44 400 € (contre 40 278 € l'an passé pour 43 élèves) à la commune de Raffetot au titre de l'année scolaire 2019-2020

→ **Voté à l'unanimité**

4. Finances – Levée de prescription titre SDE de 2015

Le SDE réclame un certain nombre de factures non réglées à la commune. Depuis 2017, nous les sommons de bien vouloir nous transmettre les pièces car nous n'en avons pas trace en mairie.

Nous avons à ce jour reçu un titre de 2015, d'un montant de 1 731.09 € concernant des travaux d'extension. Le service a été fait et la facture est bonne à payer, mais, au regard du fait que le titre a dépassé le délai de prescription de 4 ans, la trésorerie demande que notre règlement soit accompagné d'une délibération du conseil municipal se prononçant sur la levée de prescription du titre. L'imputation budgétaire s'effectue au 2041582.

Le conseil décide d'approuver la levée de prescription du titre et d'autoriser Madame le Maire à effectuer le mandatement auprès du SDE, au compte 2041582, pour un montant de 1 731.09 €

→ **Voté à l'unanimité**

5. Finances – Décision modificative n°1

Lors du vote du budget, le 10 juillet 2020, des crédits ont été inscrits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il s'avère nécessaire d'ajuster les crédits prévus pour les raisons suivantes :

- Facture SDE 2015 pour des travaux d'extension,
- Travaux Forlumen pour le remplacement de candélabres, mâts et câblage place du presbytère,
- Dotation de solidarité CSA.

Le conseil décide d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
204	2041582	Subventions d'équipement versées	1 750	
21	21534	Réseaux divers	9 317	
021	021	Virement du fonctionnement		11 067
TOTAL			11 067	11 067

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
73	73212	Dotation de solidarité communautaire		11 067
023	023	Virement vers l'investissement	11 067	
TOTAL			11 067	11 067

→ **Voté à l'unanimité**

6. Finances – Adhésion au groupement de commande CSA « Protection Covid-19 »

Caux Seine agglo a proposé aux communes-membres d'adhérer à la création d'un groupement de commandes pour l'achat d'accessoires et équipements de protection individuelle COVID-19.

Le conseil décide :

- d'acter de la constitution d'un groupement de commandes dénommé « GDC ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS », pour la période 2020-2026, correspondant au mandat municipal en cours, afin de lancer les consultations pour la passation de marchés publics.
- d'adhérer au dit groupement de commandes, relatif à l'achat d'accessoires et d'équipements de protection individuelle, composé de vingt-deux communes et établissement public de coopération intercommunal.
- d'accepter que les missions de coordonnateur du groupement de commandes soit assurée par Caux Seine agglo.
- d'accepter que la commission d'appel d'offres de Caux Seine agglo soit désignée comme étant l'organe autorisé à attribuer le/les marchés issu(s) des procédures de mise en concurrence lancées au nom du groupement de commandes
- de signer la convention constitutive du groupement de commandes dénommé « GDC ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS » fixant les droits et obligations de chaque membre adhérent
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le crédit inscrit aux budgets 2020 et suivants

→ **Voté à l'unanimité**

7. Fiscalité – Fixation du Taux de la Taxe d'aménagement 2021

Depuis le 1er janvier 2012, et par délibération en date du 18 novembre 2011, la taxe d'aménagement est mise en place sur la commune.

Son taux est, depuis sa création, fixé à 3%.

Le conseil décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble de la commune, avec exonération pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable pour l'année 2021.

→ **Voté à l'unanimité**

8. Agriculture/Bois/Chasse : Convention « droit de chasser »

La commune accorde, depuis des années, le droit de chasser à un administré.

Cette autorisation n'était pas encadrée par un acte définissant les droits et obligations de chacun. Pour pallier cette anomalie, une convention « droit de chasser » est maintenant signée entre le demandeur et la mairie.

Le conseil décide d'autoriser Mme le Maire à mettre à disposition des parcelles B372, 917, 923 et 201 lieu-dit « la Fontaine Palfray » et de signer la convention « droit de chasser » auprès des demandeurs.

→ **Voté à l'unanimité**

9. Travaux – Atelier 9 rue de l'école

Comme déjà évoqué, des travaux de rénovation d'une maison et de construction d'un atelier municipal sont envisagés au 9 rue de l'école.

Les travaux commenceront par la construction de l'atelier.

Les études préliminaires sont menées avec l'atelier d'architecture « Basics Architecture ».

Il va être nécessaire de faire appel à un géomètre pour borner précisément la parcelle.

Quand les devis nous seront transmis, et que nous serons en mesure de connaître précisément le coût du projet, il sera nécessaire de faire des dossiers de demande de subvention.

Le conseil décide :

- d'autoriser Madame le Maire à faire appel à un géomètre pour effectuer le bornage de la parcelle située au 9 rue de l'école,
- de confirmer l'autorisation donnée à Madame le Maire pour commander la maîtrise d'œuvre, lancer la procédure pour les travaux, signer les devis ou tout document afférent à cette affaire auprès des entreprises répondant le mieux aux critères imposés,
- d'autoriser Madame le Maire à faire des demandes de subvention, aux taux maximums et auprès de tous les financeurs potentiels.

→ **Voté à l'unanimité**

Questions et informations diverses

Madame le Maire remercie :

- Catherine SOUZEAU, Bernard BLONDEL, Franck SPADACINI et Dominique ROUSSELIN pour les travaux de peinture réalisés dans le couloir de la classe CP cet été.
- Catherine SOUZEAU et Manuel HERRERO pour la mise en place de la cantine et de la garderie et l'aide aux entrées et sorties à l'école, pour faire suite aux recommandations sanitaires liées à la Covid-19.
- L'intégralité du personnel communal pour la mise en place et le fonctionnement des services suite aux nouvelles consignes sanitaires strictes et contraignantes liées à la Covid-19.

Madame le Maire informe :

- Le 15 juillet 2020, Madame Virginie CAROLO a été élue Présidente de Caux Seine Agglo. Madame Chantal COURCOT a été élue Vice-Présidente à l'accompagnement et aux solidarités.
- La convention passée entre la commune et Caux Seine Agglo (CSA) permet la mise à disposition d'un éducateur sportif intervenant à l'école élémentaire de Nointot pour les CP et CE1 à raison d'une heure hebdomadaire par classe toute l'année scolaire, soit 30 heures par an et par classe. La convention prend effet à compter du 1er septembre 2020 pour l'année scolaire 2020/2021 (délibération 2018-28).
- Dans le cadre d'une cession de parcelle pour l'installation d'une cuve enterrée rue Neuve, le service foncier de CSA propose de nous apporter son aide pour la rédaction d'un acte administratif (même effet que l'acte notarié mais sans les frais). Quand le projet sera suffisamment avancé, la commune devra délibérer, mandater un géomètre pour borner la parcelle, demander un état hypothécaire, publier l'acte administratif et fournir certains renseignements concernant le vendeur à CSA.

-Travaux :

- Le gravillonnage de l'impasse de la Ferme de la Sucrierie a été effectué mi-septembre,
- Les têtes de lampadaire et candélabres cassées ont été remplacées mi-septembre, il en reste une place du Presbytère, elle sera remplacée d'ici peu,
- Le raccordement électrique place du presbytère pour la vidéo aura lieu d'ici peu,
- Le poteau électrique en bois défectueux sur le stade a été remplacé mi-septembre,
- L'enfouissement réseaux Route de Mirville devrait se terminer fin 2020,
- SNCF Réseau réalisera en 2021 des travaux de régénération de voies et caténaires sur la ligne Paris-Le Havre de janvier 2021 à septembre 2021. Les travaux se dérouleront uniquement de nuit (22h-6h). Les élus espèrent que ceux-ci n'engendreront pas de nuisances pour les riverains,
- Les travaux de la digue Rue Neuve- Sente de Putréautot devraient commencer le 5 octobre 2020 (en fonction des conditions climatiques). Ils consistent en la mise en place d'une canalisation depuis l'ouvrage jusqu'au bas de l'impasse de la Gripperie. L'entreprise CFBTP a été choisie pour réaliser cette opération. Deux réunions ont été organisées avec les exploitants agricoles et les riverains,

La fibre est toujours en cours de déploiement. La commercialisation ne devrait pas avoir lieu avant fin 2022.

-L'éclairage public est allumé de 4h à 4h30 place du Presbytère, à la demande des travailleurs qui prennent le car la nuit à cet endroit.

-En raison de la crise liée à la covid-19, le repas des aînés est annulé. Toutes les manifestations des associations sont annulées jusqu'au 31/12/2020.

-La commission cimetièrè aura lieu le lundi 12 octobre 2020 à 18h00. Il est nécessaire de travailler sur le règlement du cimetière et sur les concessions à reprendre.

-Les personnes ayant été nommées membre de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ont reçu un courrier pour information.

-L'IME a sollicité la mise à disposition de la salle polyvalente pour le Noël des jeunes, comme chaque année ; Madame le Maire ignore si ce rassemblement sera possible cette année en fonction des mesures strictes imposées pour les salles des fêtes (30 personnes maximum).

-Les vœux du maire auront lieu le samedi 9 janvier 2021 (à confirmer en fonction des contraintes sanitaires liées à la Covid-19).

-Le garde champêtre référent pour la commune de Nointot est maintenant Clément LECORDIER. Cependant nous n'avons plus de référent Gendarmerie. Une nouvelle lieutenant est arrivée le 01/08/2020, mais n'a pas encore été rencontrée par la Municipalité.

-M. Manuel HERRERO précise que si les administrés souhaitent que la gendarmerie se déplace, il faut appeler plusieurs fois, et idéalement au moins deux fois par deux personnes différentes. Pour information, une seule patrouille est déployée sur le territoire et le centre d'appel est contraint de prioriser les déplacements.

-M. Manuel HERRERO informe que les répétitions de la chorale « DoRéMiFamilles » ont lieu tous les mardis de 19h30 à 20h30 à la salle multisports. Vous pouvez venir avec ou sans enfants.

-M. Bernard BLONDEL rapporte les amitiés de M. Mickaël GRAVE, ancien conseiller.

-M. Nicolas PORET souhaite savoir où en est la reprise de l'épicerie. Madame le Maire informe que 5 visites ont eu lieu avec l'agence immobilière. 2 offres de reprise ont été déposées. Dans le cadre d'une liquidation, c'est le juge et le mandataire qui étudient et décident du dossier accepté. La mairie aidera les repreneurs, comme elle l'avait fait avec les anciens, à la hauteur de ses possibilités afin que l'installation se passe le mieux possible.

-Mme Catherine BASILLE demande où en est l'installation des repreneurs à la ferme du Beau Soleil. Madame le Maire informe qu'une cagnotte Leetchi est en ligne pour aider les futurs repreneurs de mener à bien leur projet (élevage de chèvres et de vaches laitières, production de fromage, beurre, crème fraîche et lait cru. Agriculture biologique avec restauration à la ferme).

-M. Bernard BLONDEL informe que l'ancien terrain de pétanque, situé résidence du Bois Jouen, est transformé en parking afin de palier au manque de places de stationnement, notamment pendant les entrées et sorties de l'école. Il peut accueillir 10 véhicules. Attention la rue est en sens unique de circulation. Mme Catherine BASILLE précise d'ailleurs que le panneau se voit mal à cause de la haie.

-Mme Anne-Claire BERTRANDIE demande si le colis des aînés sera de nouveau distribué cette année, malgré la Covid-19. Mme Catherine SOUZEAU précise que la distribution aura bien lieu, comme tous les ans. En revanche, le goûter des anciens est annulé ; une bûche pâtissière et des chocolats ou des fleurs seront distribués à la place. L'animation « galette des rois » devrait aussi être annulée ; des galettes individuelles et du cidre seront distribués à la place. Enfin, le spectacle pour les enfants n'aura pas lieu non plus cette année. Le CCAS devrait distribuer des places de cinéma aux petits Nointotais à la place ; cette année, une place de cinéma devrait également être distribuée aux adolescents de la commune à la demande des nouveaux membres du CCAS. Mme Catherine SOUZEAU alerte sur le surcoût engendré et rappelle que le budget du CCAS est limité. Mme Géraldine LEBLOND invite le CCAS à faire des choix.

-M. Franck SPADACINI s'interroge, car une plaque nominative est installée au pied du monument aux morts. Pourquoi le nom de cette personne n'est-il pas inscrit sur le monument, comme tous les autres ? Madame le Maire va se renseigner auprès du Président des anciens combattants pour savoir qui est cette personne. Pour

information, la dernière fois qu'un nom a été ajouté sur le monument, c'était à la demande de la famille, qui a pu prouver que le soldat était bien considéré comme « mort pour la France ».

-Madame Catherine BASILLE demande où en est l'installation de la défense incendie au Beau Soleil. Madame le Maire indique que cette zone est compliquée car les canalisations ne sont pas suffisantes pour installer un poteau. Il sera nécessaire d'installer une cuve, mais il faudra trouver du foncier au préalable. Le déploiement de la DECI est en cours sur la commune. Nous attendons d'ailleurs depuis plusieurs mois l'avis du SDIS pour l'installation de plusieurs poteaux et d'une cuve rue Neuve.

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,

C. COURCOT